

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 285

présenté par

M. Potier, M. Hutin, M. Jérôme Lambert, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Substituer à la deuxième phrase de l'alinéa 81 les deux phrases suivantes :

« Ce développement pourra se faire à travers des systèmes alimentaires durables, le soutien aux petits producteurs, en particulier aux femmes et la sécurisation de leur accès aux ressources naturelles et notamment à l'eau, l'appui aux organisations paysannes, la lutte contre la dégradation et la pollution des terres et une amélioration de la nutrition des populations. Elle fait le choix de contribuer à l'accélération de la transition agro-écologique notamment par la coopération scientifique sur la santé des sols et au travers de l'Initiative 4 pour 1000. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement exprime l'option claire de la France de l'agroécologie comme solution pour notre sécurité alimentaire planétaire.